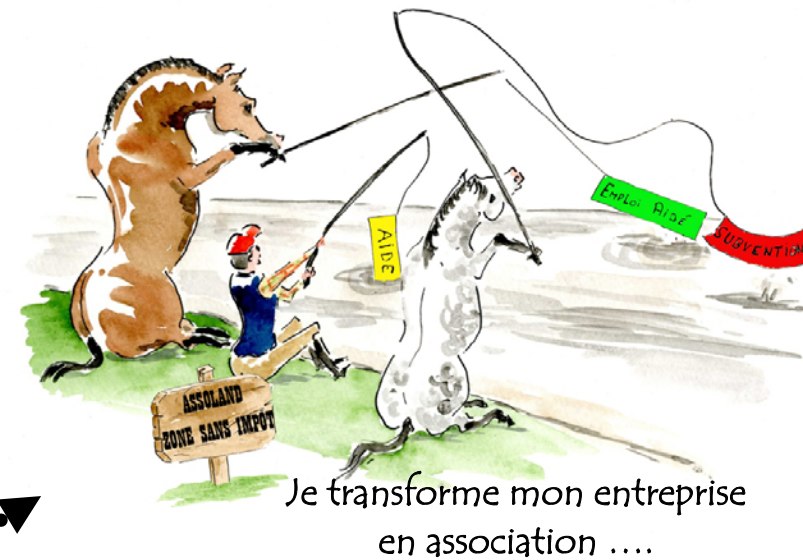


Passage à une TVA à 19.6% : L'Équitation en péril



Augmenter la TVA des activités équestres équivaldrait à :

- la baisse du nombre de pratiquants,
- des licenciements de 6 000 salariés,
- la fermeture de 2 000 centres équestres
- les ventes de 60 000 chevaux de clubs
- le retour à un fonctionnement associatif non fiscalisé,
- le recours aux subsides publics.

Educative, Eco responsable, Démocratique, l'équitation est une activité agricole qui dynamise les territoires et mérite sa fiscalité incitative.